

De l'économie néoinstitutionnelle et patrimoniale à la sociologie de l'action organisée

PIERRE-MARIE AUBERT et BRUNO ROMAGNY

L'idée d'*agdal* est au cœur du fonctionnement des sociétés amazighes et peut, dans cette perspective, être considérée comme un objet d'étude proprement anthropologique (Auclair & Alifriqui, 2005 ; Simenel, 2007, 2010). Nous voudrions cependant questionner ici son rôle et son devenir par rapport aux transformations socioterritoriales en cours dans la montagne marocaine, sous l'angle des sciences économiques et de l'environnement. On définira, en première instance, l'analyse de la gestion des ressources comme l'étude conjointe d'un écosystème et des interactions entre acteurs à propos de cet écosystème, nous éloignant à dessein d'une conception trop technique. Cette définition sous-entend, d'une part, l'existence d'acteurs différenciés pour lesquels la gestion de ces ressources est un enjeu. Elle invite, d'autre part, à questionner les relations entre la dynamique d'un écosystème et les pratiques qu'il supporte, elles-mêmes sous-tendues par des représentations et des logiques parfois conflictuelles.

La gestion des ressources naturelles (GRN) dans certaines vallées du Haut Atlas offre un riche terrain d'observation pour interroger ces catégories d'analyse. Quelle que soit la ressource considérée, sa gestion met en jeu des acteurs variés, aux préoccupations divergentes, et dans un contexte souvent marqué par la raréfaction, voire la pénurie. Longtemps restée l'apanage des populations rurales, qui ont élaboré au cours du temps des modes de régulation adaptés et opérationnels, n'excluant pas pour autant les conflits entre groupes sociaux (Lecestre-Rollier, 1986, 1992 ; Auclair, 1996), la gestion de ces ressources intéresse depuis une vingtaine d'années de plus en plus de monde. À commencer par l'État, qui à travers ses administrations déconcen-

trées ou via la mise en œuvre de projets, le plus souvent financés par l'aide publique au développement, intervient dans la gestion de l'eau agricole, des parcours et des forêts. Ce sont aussi des associations, locales, nationales, ou internationales, qui s'investissent dans le secteur, avec un appui plus ou moins fort et direct de l'État marocain. Les préoccupations qui amènent ces différents protagonistes à intervenir ne sont cependant pas les mêmes. On retrouve pêle-mêle, et sans qu'il soit possible d'établir de bijection simple entre acteurs et enjeux, des revendications environnementales, économiques, de pouvoir et d'appropriation de ces ressources. C'est ainsi un enchevêtrement d'acteurs, d'enjeux et de responsabilités qui s'offre au regard de l'analyste, lequel a parfois bien du mal à « faire le tri ».

Depuis plusieurs décennies maintenant, ces situations suscitent un intérêt croissant de la part de différentes disciplines des sciences humaines et sociales. Les raisons en sont multiples ; celles qui mettent en avant une préoccupation environnementale paraissent aujourd'hui les plus nombreuses, avec, dans les pays du sud, une attention particulière portée à l'articulation entre gestion des ressources et développement, ou lutte contre la pauvreté. En nous appuyant sur une analyse fine des modes de gestion de l'eau agricole et des ressources forestières dans la vallée des Ayt Bouguemmez (Haut Atlas central, site d'étude privilégié des programmes de recherche à l'origine de cet ouvrage¹), cette contribution met en discussion trois perspectives théoriques traitant explicitement de gestion des ressources naturelles : le courant dit des « Communs », ou « l'école des Communaux » (désormais désigné par CPR pour *Common-Pool Resources*), l'économie du patrimoine, et l'analyse stratégique de la gestion de l'environnement (ASGE).

Le courant des CPR pose le problème de la gestion des ressources avant tout comme une question d'action collective et d'incitations individuelles (Ostrom, 1990 : 30). Un des enjeux, plus politique, fréquemment soulevé par les auteurs de ce champ est de démontrer que des formes d'organisation

¹ Cet article s'appuie principalement sur des études de terrain conduites entre 2002 et 2007 dans le cadre de deux doctorats, l'un en anthropologie, avec les travaux de Jeanne Riaux sur la gestion sociale de l'eau (Riaux, 2006), l'autre en sciences sociales de l'environnement, à travers les recherches de Pierre Marie Aubert sur le domaine forestier (Aubert, 2010). Il fait également appel à la participation des deux auteurs à deux programmes de recherche qui se sont déroulés entre 2003 et 2010 dans le Haut Atlas : les programmes AGDAL et POPULAR.

efficaces, du point de vue de la durabilité des ressources, peuvent exister et se maintenir en dehors de l'intervention de l'État ou d'une coordination par le marché (Ostrom, 1990 : 25). La focale, dans ce type d'approche, est placée sur l'élaboration de règles et plus généralement sur les institutions, c'est-à-dire :

« les contraintes élaborées par les hommes qui structurent leurs interactions sociales, politiques et économiques. Elles consistent à la fois en des contraintes informelles (les sanctions, les tabous, la coutume, les traditions et les codes de conduite) et les règles formelles (la loi, la constitution, les droits de propriété »² (North, 1991 : 97).

Marginale au départ, l'approche des CPR fait désormais partie intégrante du discours dominant des institutions internationales (FAO, 1991 ; World Bank, 1999). La gestion communautaire des ressources (*Community-Based Natural Resources Management* (CBNRM)), nouvelle panacée ou recette miracle appliquée aux pays du sud, s'inspire largement de ces travaux pour promouvoir et légitimer une « doctrine », celle de la gouvernance décentralisée, fondée sur la participation des usagers regroupés en associations formelles, sur l'*empowerment*, l'équité et la solidarité. Le « Prix Nobel » d'économie attribué en 2009 à Elinor Ostrom³, figure emblématique de la littérature sur les CPR, apporte une consécration académique à tout un ensemble hétérogène de travaux dont l'influence est grandissante. Dans ce contexte particulier, il nous semble important de questionner plus précisément les apports et les limites de ce courant de pensée en le mettant en discussion avec d'autres cadres d'analyse.

L'approche patrimoniale, qui tire en partie son inspiration des recherches sur les CPR, en partage le principal mode de problématisation. Elle considère

² Notre traduction de « the humanly devised constraints that structure political, social and economic interactions. They consist of both informal constraints (sanctions, taboos, customs, traditions and code of conducts) and formal rules (law, constitution, property rights) ».

³ Économiste et politiste américaine, rendue célèbre notamment par son ouvrage de référence - *Governing the Commons*- Elinor Ostrom a été récompensée par le comité pour « avoir démontré comment les co-propriétés peuvent être efficacement gérées par des associations d'usagers, remettant ainsi en cause l'idée classique selon laquelle la propriété commune est mal gérée et doit être prise en main par les autorités publiques ou le marché ».

que les difficultés qui émergent dans la gestion des ressources sont avant tout des problèmes de rapports entre les hommes au sujet de la nature, et qu'ils peuvent ainsi être abordés sous l'angle de la coordination et de l'action collective. Pour les tenants de l'approche patrimoniale, c'est le manque de communication qui provoque les situations de conflit d'environnement. La discussion doit donc permettre de « rendre caduc une bonne partie des conflits et [...] de déplacer ceux qui persistent » (Weber, 1996 : 8). S'éloignant d'une lecture centrée uniquement sur les institutions, l'approche patrimoniale se concentre sur le concept de patrimoine, défini ci-dessous, et sur les processus de patrimonialisation perçus comme des modes d'appropriation collective, par nature très variés.

« [le patrimoine est] un ensemble d'éléments matériels et immatériels centré sur le titulaire, qui concourt à maintenir et à développer son identité et son autonomie par adaptation, dans le temps et dans l'espace à un univers évolutif » (Ollagnon, 2000 : 340).

Enfin, l'analyse stratégique de la gestion environnementale, si elle s'est construite historiquement en partant des approches patrimoniales, dont elle partage certains fondements — une visée systémique et le recours à des concepts de la sociologie des organisations (Mermet & coll., 2005, p. 129) — s'en distingue fondamentalement sur la manière de poser les problèmes d'environnement. Ceux-ci sont envisagés comme :

« des problèmes de changement d'un tout : un socioécosystème correspondant à un état donné de la gestion effective par l'action stratégique de l'une de ses parties, un groupe, un réseau, une institution spécialisée » (Mermet & coll., 2005 : 130).

En quoi ces trois approches, censées reposer initialement sur des préoccupations similaires et avoir des racines communes, se différencient-elles, tant du point de vue des concepts qu'elles mobilisent que de leur ancrage normatif ? Quelles en sont les conséquences au plan analytique ? En quoi se distinguent les résultats produits en mobilisant l'une ou l'autre de ces perspectives ? Et, finalement, peut-on les articuler les unes avec les autres pour enrichir l'analyse qui peut être faite d'une situation de gestion ? Autrement dit, exis-

tent-ils des incompatibilités ou des divergences trop profondes qui interdiraient de croiser ces approches ?

C'est à cette série de questions que nous tenterons d'apporter de nouveaux éclairages. Nous montrerons ainsi que les grilles de lecture développées par l'école des CPR sont particulièrement éclairantes pour rendre compte du fonctionnement et de la réussite, dans une certaine mesure, de la gestion collective des forêts et des réseaux d'irrigation dans la vallée des Ayt Bouguemmez (section I). Néanmoins, elles butent au moins sur deux points. En se centrant sur le fonctionnement des institutions coutumières et en envisageant l'intervention extérieure de manière dichotomique, favorable ou non au développement et à la stabilisation des institutions locales (Ostrom, 2005 : 268-269), elles ne permettent pas de prendre en considération de manière fine les conséquences de l'intervention récente de nouveaux acteurs, tant au plan environnemental que social. Par ailleurs, en affichant trop peu clairement les préoccupations qui les fondent, les recherches relevant du courant des CPR se montrent muettes sur un certain nombre d'enjeux spécifiques : quelles sont les dynamiques écologiques des systèmes naturels soumis à la gestion ? En quoi l'évolution des modalités de gestion de ces systèmes affecte-elle l'identité et le rapport à la nature des groupes sociaux qui y sont impliqués ?

L'ASGE (section II) et les approches patrimoniales (section III) permettent, en clarifiant mieux d'où elles parlent et en faisant appel à d'autres corpus théoriques, de pallier ces deux problèmes dans deux perspectives distinctes. Si quelques complémentarités peuvent être trouvées dans la mobilisation de ces différents travaux, il ne faudrait pas pour autant croire qu'il suffirait de les associer pour construire une sorte de point de vue « totalisant » sur une situation de GRN. Chacune d'entre elle possède ses propres fondements théoriques et normatifs qui ne peuvent être conciliés dans le cadre d'une analyse particulière.

La gestion communautaire des ressources : une « anti-tragédie des communaux »

« 2 629 mètres. Tizi n-Tirghist. Du col, la vue plonge sur la vallée des Ayt Bouguemmez, flaque verte enchâssée au creux de la montagne aride. C'est l'aspect physique de ces vallées berbères dont ce Haut Atlas est incrusté. Elles surgissent telles des oasis sous les yeux du voyageur qui a parcouru des plateaux désertiques, côtoyé des canyons, traversé des forêts mortes, escaladé des crêtes de dinosaures rocheux, domaine pelé des rapaces et des chacals et, à la belle saison, des moutons, des chèvres, des chameaux et des bergers. En dévalant la pente caillouteuse, on distingue mieux la marqueterie méticuleuse des cultures, champs miniatures sertis de leurs canaux d'irrigation, et des feuillages des noyers ombrageant les talus » (Lamazou & Huet, 1988).

La vallée des Ayt Bouguemmez se situe dans le Haut Atlas central, et fait partie de la province d'Azilal. Perchée en moyenne à près de 2000 m d'altitude et encadrée par de puissantes crêtes dépassant les 3000 m, elle se développe d'est en ouest sur une trentaine de kilomètres. Elle compte une trentaine de villages et environ 15000 habitants actuellement, soit une densité avoisinant les 40 habitants/km². À l'instar de nombreux milieux montagnards, l'économie rurale de ce territoire repose encore en partie sur l'exploitation conjointe des différents étages climatiques et des ressources que chacun d'eux offre :

« À l'agriculture vivrière de fond de vallée succède, au fur et à mesure que l'on prend de la hauteur sur les versants, l'espace forestier parcouru par le bétail, producteur de bois et de fourrage foliaire, puis les parcours d'altitude, lieux d'estive des troupeaux ovins et caprins. La combinaison de l'agriculture intensive et de l'élevage extensif est la clé de voûte des systèmes de production. Les champs irrigués sont soumis à des cycles culturels intenses (deux récoltes par an) que permet la fumure animale des troupeaux qui, de ce point de vue, jouent le rôle de

collecteurs d'éléments fertilisants, transférés des versants et concentrés vers les cultures du fond de vallée » (Auclair, 1996).

Une telle description laisse entrevoir l'importance cruciale de l'eau d'irrigation et de la forêt pour la viabilité de ces systèmes agro-sylvo-pastoraux. Et même si de nouveaux ateliers de production sont progressivement apparus -le tourisme et le développement de cultures à vocation commerciale (arboriculture, maraîchage)- ils ne se substituent toutefois pas aux modes traditionnels d'exploitation, mais y sont étroitement imbriqués (voir Herzenni, partie 3 ; Cheylan et al., partie 4). Si la vallée a toujours été ouverte sur l'extérieur, jouant le rôle de carrefour à la croisée des parcours de transhumance des tribus des versants sud et nord du Haut Atlas (Couvreur, 1968), elle a connu au cours des trois dernières décennies de profondes transformations : création du caïdat de Tabant [représentation du ministère de l'intérieur], installation en 1985 d'un poste forestier permanent dans cette commune, mise en place d'un projet de développement touristique de la montagne de grande ampleur au cours des années 1980, ouverture d'une route goudronnée en 1996, électrification, raccordement au réseau national de téléphonie fixe et mobile... Tous ces changements ont participé de son intégration progressive au système politico-administratif marocain, auquel elle échappait jusqu'alors (Lecestre-Rollier, 1992).

La gestion des ressources renouvelables, au cœur du fonctionnement de ces économies montagnardes, a été de longue date l'affaire des habitants eux-mêmes. Ceux-ci ont mis en place, au fil du temps, un ensemble de règles portant sur les modalités d'accès à ces ressources et sur leurs usages. Malgré les changements que nous évoquions, une bonne partie de ces règles continue aujourd'hui à subsister et certaines sont encore opérationnelles dans la vie quotidienne.

Pour comprendre comment ces règles ont pu émerger, évoluer, et être respectées jusqu'à présent, c'est en premier lieu aux travaux de l'école des CPR que nous ferons appel. S'intéressant à la gestion des ressources sous l'angle de l'action collective, les auteurs de ce courant théorique ont en effet développé un ensemble de concepts, dérivés de l'économie néoinstitutionnelle, permettant de rendre compte des processus par lesquels un groupe parvient ou non à s'organiser autour d'une ressource appropriée collectivement.

Si Elinor Ostrom, et d'autres auteurs majeurs de ce courant de recherche, analysent la mise en œuvre des règles de « bonne gouvernance » d'une CPR à partir d'une approche strictement individualiste, en partant des acteurs et de leurs préférences, c'est souvent dans une perspective plus agrégée que ces systèmes de gestion ont été analysés. C'est donc aux caractéristiques du système de gestion, pris dans sa globalité, que l'on s'intéresse.

La première étape consiste à définir le statut conceptuel des ressources concernées (parcours, forêts et eau d'irrigation) dans les Ayt Bouguemmez, assimilables à la catégorie analytique des CPR (tableau 13). Celles-ci sont définies comme des biens à la fois fortement rivaux — la « consommation » d'une unité de ressource réduit d'autant la possibilité d'usage ou de prélèvement par un autre agent — et pour lesquels il est difficile ou très coûteux d'exclure des ayants droit potentiels ou des « passagers clandestins ».

Tableau 13 : Typologie des biens et biens communs d'après Ostrom & Ostrom, 1997

	Forte rivalité	Faible rivalité
Faible exclusion	Bien commun (Common Pool Ressource)	Bien public (Public Good)
Forte exclusion	Bien privé (Private Good)	Bien à Péage (Toll Good)

Source : Ostrom & Ostrom, (1999 [1977]), p. 78

Une première liste de facteurs jugés cruciaux pour la réussite d'une action collective a par la suite été élaborée par Elinor Ostrom (1990), qui en mettait alors en évidence sept. De nombreux auteurs ont ensuite contribué à enrichir ou à amender cette liste de paramètres. Plus de trente ont été identifiés aujourd'hui, concernant respectivement les caractéristiques de la ressource, du groupe d'acteurs concernés, des arrangements institutionnels définissant les modalités de gestion, et l'environnement extérieur. La tendance s'est renforcée jusqu'à conduire à une analyse majoritairement hypothético-déductive. Il s'agit de tester statistiquement l'importance relative de chacun des facteurs supposés importants à partir de vastes bases de données, rassemblées notamment par l'International Forest Resources Institute (Varughese & Os-

trom, 2001 ; Gibson, Williams & Ostrom, 2005 ; Agrawal & Chhatre, 2006)⁴. Nous remarquerons cependant que dans cette « quête », la question de l'ontologie propre aux institutions a été quelque peu laissée de côté, pour s'intéresser majoritairement aux conséquences de leur existence.

Nous nous en tiendrons pour notre part à la première « check-list » établie par Ostrom (1990, p. 90 et suivantes), qu'elle a elle-même considérée comme toujours d'actualité dans un de ses derniers ouvrages (Ostrom, 2005). Dans le cas des Ayt Bouguemmez, la GRN a longtemps été et reste encore, dans une certaine mesure, l'apanage des populations rurales. Dans des contextes où eau d'irrigation, forêts et parcours jouent, comme on l'a vu, un rôle crucial dans le fonctionnement des économies familiales, un ensemble de règles encadre de manière très fine l'accès à ces ressources et leurs usages.

Du ménage à la tribu, en passant par le lignage et le village, différents groupes sociaux à des échelles variées se sont appropriés les ressources et les gèrent de manière collective (Auclair, 2000) ; ainsi, les chefs de famille, rassemblés au sein des assemblée coutumières (la *jmaâ*), définissent des règles de manière autonome et désignent, lorsqu'ils en ressentent le besoin, des personnes en charge du respect de ces règles. Les modes de désignation de ces personnes peuvent varier en fonction de chaque village, mais elles assurent une fonction similaire : surveiller et éventuellement infliger une sanction en cas de manquement caractéristique à l'une ou l'autre des règles de gestion en vigueur. En fonction des conditions écologiques ou de conjonctures particulières, ces règles sont toujours susceptibles d'évoluer pour s'adapter : mise en place de systèmes de rotation dans l'exploitation des forêts en fonction de la ressource disponible, interdiction collective d'un deuxième cycle de culture sur le terroir irrigué en cas de forte sécheresse...

Que ce soit pour la gestion des forêts (Aubert, Leroy & Auclair, 2009 : 181) ou de l'eau d'irrigation (Romagny & Riaux, 2007 : 1188), cette première lecture relativement agrégée — qui s'intéresse donc aux conditions de respect des règles et non à leur ontologie — montre ainsi que la situation répond point par point aux sept critères énoncés par Ostrom en 1990, repris ici pour mémoire :

⁴ Une perspective dénoncée par Johnson dans un article stimulant, à laquelle il en oppose une autre qui prendrait mieux en considération l'historicité propre à tout système de gestion (Johnson, 2004).

- le système possède des frontières clairement définies : la ressource à gérer tout comme le groupe gestionnaire sont clairement délimités ;
- les règles d'accès aux ressources, comme celles gouvernant leurs usages, sont adaptées au contexte écologique et sociohistorique ;
- les utilisateurs directement concernés par les règles opérationnelles de gestion peuvent participer au processus de formulation de ces règles ;
- il existe un système de suivi et de surveillance des utilisateurs ;
- les sanctions sont proportionnelles à la gravité des faits ;
- il existe des mécanismes de résolution des conflits ;
- le droit à s'auto-organiser du groupe d'acteur n'est pas remis en question par une entité institutionnelle de niveau supérieur.

Au regard de cette adéquation presque trop parfaite entre synthèse théorique et réalité empirique, la tentation est grande de se dire que le système de gestion des ressources dans la vallée constitue un cas d'école du fonctionnement réussi d'une action collective, à une échelle territoriale donnée. Deux points cependant nous enjoignent à éviter toute conclusion trop hâtive à ce niveau de l'analyse.

Le premier est relatif à la situation empirique. En matière d'eau d'irrigation comme de forêt, le septième et dernier principe de cette « check-list » a été largement remis en cause par l'intégration progressive de la vallée au système politico-administratif du pays :

- dans le domaine de l'irrigation collective, la création récente et imposée d'associations d'usagers de l'eau agricole n'a pas tenu compte des modes d'organisation qui préexistaient à l'intervention (et ce contrairement à ce qui s'est fait dans la vallée voisine des Ayt Bou Oulli, ainsi que nous le montrerons par la suite) ;
- en matière forestière, l'appropriation de la forêt par l'État dès la fin des années soixante et l'arrivée d'un représentant de l'administration forestière en 1985 chargé d'appliquer la législation se sont révélés fortement incompatibles avec les modes de gestion villageois de la vallée.

Quelles sont les conséquences de ces changements institutionnels sur les systèmes coutumiers de GRN ?

Le second est d'ordre plus théorique. Il conduit à se demander de quelle « réussite » ou de quelle « efficacité » nous parlent les auteurs de l'école des CPR lorsqu'ils évoquent une action collective réussie ou un système de gestion efficace. Il nous faut en effet rappeler rapidement que les travaux sur les CPR se sont développés dans une perspective historique éminemment politique : s'opposer à la thèse de la « tragédie des communs » (Hardin, 1968), alors dominante, et montrer que d'autres formes de régulation étaient possibles en dehors des solutions standards (« nationalisation » *versus* « privatisation » des ressources). Dans cet objectif politique, les auteurs du courant des CPR n'ont que trop rarement clarifié leur point de vue initial lorsqu'ils parlaient de « gestion efficace » ou « d'action collective réussie ». Si, en premier instance, c'est bien d'efficacité environnementale qu'il était question — les systèmes de gestion étaient interrogés au regard de leur capacité à maintenir dans le temps un stock de ressource disponible — nombreuses sont les contributions qui ont par la suite revendiqué d'autres préoccupations. Les systèmes de gestion ont alors pu être interrogés à l'aune de leur égalitarisme dans l'accès aux ressources (Leach, Mearns & Scoones, 1999 ; Ribot & Peluso, 2003), de leur capacité à accompagner le développement rural (Klooster & Masera, 2000 ; Barret, Lee & McPeak, 2005).

Pour notre part, et face à ces deux questions, nous souhaiterions montrer les intérêts et les limites de certains concepts développés par les théoriciens des CPR en les re-mobilisant dans deux perspectives bien différentes, aux ancrages normatifs clarifiés. La partie suivante traitera ainsi de la gestion des forêts de la vallée, en questionnant son efficacité environnementale. La troisième et dernière partie de cette contribution sera consacrée à une analyse des modalités de gestion des ressources en eau destinées à l'irrigation à partir d'une vision patrimoniale, interrogeant les effets possibles des changements observés sur le devenir des institutions communautaires de la vallée.

Une analyse stratégique de la gestion environnementale des forêts

L'analyse stratégique de la gestion environnementale (ASGE) : repères théoriques et méthodologiques

L'ASGE est un cadre de recherche qui admet comme préoccupation centrale la conservation ou la remise en état des qualités désirables des systèmes naturels auxquels s'intéresse l'analyste. Dans cette optique, elle vise à produire une connaissance actionnable pour améliorer la gestion de l'environnement, s'appuyant pour cela sur un principe clair : la nécessité de prendre comme référence externe de l'analyse l'état des écosystèmes sur lesquels la gestion agit. L'ASGE se propose ainsi de poser sur un problème de gestion de l'environnement un triple regard à la fois normatif, analytique et stratégique, à travers une architecture intellectuelle organisée autour de trois concepts centraux : la gestion effective, la gestion intentionnelle et la gestion émergente.

En posant comme référence externe à l'analyse de la situation d'action l'état de l'écosystème sur lequel la gestion agit, l'ASGE offre d'abord une perspective normative. Toute situation de gestion de l'environnement est analysée à l'aune de ce que produisent chacune des actions et des interactions sur les caractéristiques de l'écosystème prises en référence par le chercheur.

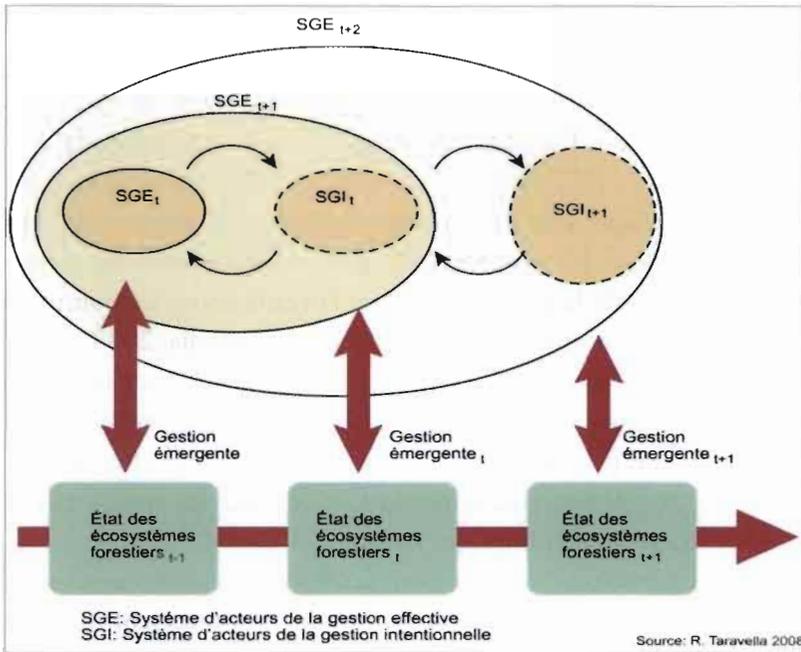
Cette analyse distingue, d'une part, l'ensemble des actions conduites de manière intentionnelle par un ou des acteurs en particulier pour faire évoluer la situation de l'écosystème dans un certain sens (Mermet, 1992 : 58), et, de l'autre, les actions anthropiques qui, intentionnellement ou non, consciemment ou non, influencent l'état et les évolutions futures de l'écosystème (Mermet & coll., 2005 : 130). Le premier ensemble de pratiques forme le « système de gestion intentionnelle », le second constitue le « système de gestion effective ».

De la dialectique qui s'opère sur un territoire entre gestion intentionnelle et gestion effective résulte une gestion émergente, nouvelle forme de gestion effective, qui peut à nouveau en retour faire l'objet d'une gestion intentionnelle (figure 19).

La troisième perspective, stratégique, s'éclaire lorsqu'on considère que le « chercheur - ASGE », pour reprendre l'appellation proposée par Taravella (2008), se place pour son analyse dans la position d'un acteur de principe cherchant à agir pour améliorer la gestion de l'écosystème. La description de la situation qu'il fait, si elle emprunte bien d'un point de vue méthodologique et théorique à l'analyse stratégique de l'action organisée (Crozier & Friedberg, 1981 [1977] ; Friedberg, 1997 [1993]), en devient fondamentalement asymétrique. Elle a pour objectif de fournir des données directement actionnables pour les acteurs de la gestion intentionnelle, concernant le fonctionnement de la gestion effective, l'organisation, les points forts et les points faibles des acteurs qui la constituent (Taravella, 2008 : 567-568). Le terme stratégique est alors à entendre au sens fort, faisant notamment référence à une littérature sur la théorie de la guerre (Clausewitz, 1955 [1832]) ; il se démarque d'une acception au sens plus faible de la stratégie, qui consisterait dans une perspective symétrique à dévoiler les enjeux et contraintes propres à chaque acteur impliqué dans une situation d'action.

Dans le cas particulier des Ayt Bouguemmez, le lecteur constatera que gestion effective et intentionnelle de la forêt sont étroitement imbriquées ; populations rurales et administrations forestières se retrouvent chacune à leur tour, et parfois de manière conjointe, impliquées dans l'une ou dans l'autre de ces formes de gestion. Cet enchevêtrement des responsabilités, qu'une lecture dialectique permettra de clarifier, apparaît cependant difficilement compatible avec une analyse stratégique entendue au sens fort telle que l'a mise en œuvre Taravella (2008) dans son étude sur les dynamiques de déforestation des fronts pionniers amazoniens. Elle conduit à une lecture plus nuancée, et à abandonner l'asymétrie fondamentale qu'implique le regard porté par l'ASGE sur les situations de gestion de l'environnement. Le terme de stratégie sera alors à entendre cette fois au sens faible, c'est-à-dire comme la volonté de mettre en évidence, dans une perspective relativement symétrique, les marges de manœuvre des différents protagonistes de la gestion des ressources forestières et la nature des relations de pouvoir par lesquelles ils se retrouvent interdépendants.

Figure 19 : Le triptyque gestion effective, gestion intentionnelle et gestion émergente



Analyse stratégique de la gestion environnementale des forêts à Ayt Bouguemmez

Définir un référentiel normatif et évaluer les dynamiques écologiques

La première étape, fondatrice d'une ASGE, est la définition d'un référentiel normatif à l'aune duquel distinguer les actions qui relèvent de la gestion effective de celles qui relèvent de la gestion intentionnelle. Il est défini en fonction des objectifs environnementaux adoptés pour le système naturel pris en considération, mais aussi de l'état des controverses qui pèsent sur les processus écologiques en jeu. Dans le cas des Ayt Bouguemmez, nous considérerons deux enjeux principaux :

- le maintien des peuplements forestiers en tant que stock de ressource ligneuse et fourragère, nécessaire au fonctionnement des économies montagnardes ;

— le maintien des peuplements forestiers au regard de leur valeur d'existence, en tant que peuplements originaux (forêts de genévriers thurifères d'intérêt national et régional, intérêt paysager).

Nous saisissons ainsi les dynamiques écologiques de ces peuplements à travers le suivi d'un indicateur simple : le recouvrement forestier, via une analyse diachronique de la végétation (voir Hammi et al., partie 1). Cette analyse fait ressortir deux éléments saillants :

— une diminution globale de la ressource forestière de l'ordre de 10 % sur l'ensemble de la haute vallée des Ayt Bouguemmez. Il y a donc, malgré la persistance au moins apparente d'une gestion communautaire des forêts, de réels enjeux de conservation de la ressource ;

— l'existence de dynamiques très contrastées, avec d'un côté des zones totalement déforestées, qui représentent quand même près de 20 % de la surface forestière de 1964, et de l'autre des zones où la couverture forestière progresse fortement.

C'est par l'analyse de la dialectique propre au territoire entre gestion effective et gestion intentionnelle que nous proposons de rendre compte de ces dynamiques.

Analyser la gestion effective

La gestion effective d'abord. Celle-ci est éminemment liée au fonctionnement des systèmes d'exploitation familiaux. Ceux-ci dépendent de la forêt à travers quatre activités principales :

- le prélèvement de fourrage foliaire ;
- le parcours en forêt ;
- le prélèvement de bois de feu ;
- le prélèvement de bois de construction.

L'évolution progressive de ces systèmes de production au cours des deux dernières décennies, notamment avec l'émergence de nouveaux ateliers comme le tourisme et le maraîchage, associée au développement de l'accès au butane, ont fait progressivement diminuer la dépendance — et donc les prélèvements — des ménages vis-à-vis des ressources forestières. Cette diminution a cependant été largement compensée par une augmentation démogra-

phique très importante, la population ayant plus que doublé en moins de 40 ans.

Cette première analyse nous permet donc de rendre partiellement compte de la diminution globale qu'a connue la forêt au cours des quarante dernières années, près de 10 % du couvert ayant ainsi disparu. Elle ne nous dit cependant rien des dynamiques contrastées que l'analyse diachronique met en évidence.

La gestion intentionnelle : de l'agdal à l'intervention d'une politique forestière renouvelée

Il nous faut pour cela en venir aux formes de gestion intentionnelle qui existent dans cette vallée, c'est-à-dire l'ensemble des actions conduites de manière intentionnelle par un ou des acteurs en particulier pour faire évoluer la situation de l'écosystème dans un certain sens.

Point n'est ainsi besoin de présenter ici l'*agdal* forestier⁵, espace-ressource approprié collectivement et dont l'exploitation est régulée par un ensemble de règles élaborées à l'échelle des villages. On peut considérer que l'*agdal* joue, dans la société Bougmazi, trois rôles fondamentaux :

- il assure en premier lieu une fonction de conservation de la ressource ;
- l'*agdal* est ensuite un moyen d'assurer un accès égalitaire à une ressource appropriée collectivement ;
- enfin, l'*agdal* joue un rôle de sécurisation de l'accès à une ressource. Comme l'ont montré depuis longtemps Schlager & Ostrom (1992) et à leur suite Le Roy et al. (1996), imposer des règles sur une ressource participe de son appropriation : « Si j'ai un *agdal*, ce n'est pas pour protéger la forêt mais pour t'empêcher d'aller l'exploiter » (un habitant d'Ay Bouguemmez, mai 2007).

Tous les périmètres dans lesquels le couvert forestier a progressé sont ainsi mis en *agdal* (Hammi et al., partie 1). Quant aux espaces totalement déforestés, il s'agit de forêts qui, à un moment donné, ont été revendiquées par plusieurs villages et ont fait l'objet d'un conflit d'appropriation : « Comme on

⁵ On se référera notamment aux contributions de : Genin et al., Hammi et al., Montès et al. (partie 1), Genin et al., Herzenni (partie 3), Cheylan et al., Aubert (partie 4)

n'arrivait pas à s'entendre pour savoir à qui appartenait cette forêt, les gens de Ayt Ouchi ont mis l'*agdal* ici, et plus personne ne pouvait couper de bois. Alors on a commencé à tout couper. Tout le monde coupait tout partout, on déracinait même les arbres là bas » (un habitant d'Ifrane, juin 2007).

Le croisement entre analyse des modes d'appropriation (Weber & Réveret, 1993 ; Barbault & Weber, 2010) principales institutions sur lesquelles se sont focalisés les théoriciens de l'école des CPR, et analyse diachronique de végétation, permet de rendre compte de la plupart des dynamiques forestières mises en évidence entre les vallées Ayt Bouguemmez et Ayt Bou Oulli :

- les zones dans lesquelles le couvert forestier a augmenté correspondent de manière parfaite aux délimitations des *agdals* forestiers villageois. En d'autres termes, la mise en place d'une régulation par la communauté villageoise s'est traduite concrètement par le respect de ces règles. C'est l'absence de prélèvement sur les arbres (ni bois de feu ni fourrage foliaire) qui permet alors au couvert d'augmenter ;
- les zones ayant subi les plus fortes diminutions de couvert, et en particulier les déforestations complètes, sont des zones revendiquées par plusieurs villages, c'est à dire dont l'appropriation pose ou a posé problème.

Deux points restent cependant à éclaircir, qui vont nous obliger à nous éloigner des perspectives néo-institutionnelles :

- En s'intéressant à la forêt dans son ensemble, expliquer sa plus ou moins bonne conservation en fonction du mode d'appropriation ne suffit pas. Si c'est l'avenir des forêts du bassin versant amont de l'oued Lakhdar qui nous importe, et si c'est l'appropriation d'une forêt qui permet bien de la conserver, alors c'est l'appropriation elle-même qu'il convient d'expliquer ;
- Ces modes d'appropriation et les règles qui en découlent sont par ailleurs remis en cause par l'arrivée de l'administration forestière ; dès lors que les règles dont on a analysé les conséquences à l'aide d'une lecture agrégée se transforment ou vacillent sous l'effet d'un intervenant extérieur, cette même lecture ne saurait suffire pour rendre compte de leurs transformations.

Dans un cas comme dans l'autre, c'est à l'ontologie même de ces règles qu'il faut revenir, les deux questions appelant cependant des réponses théoriques différentes.

La première de ces deux questions interroge les processus par lesquels deux villages, ou plus, parviennent à s'accorder sur les frontières de leurs forêts respectives. Pour l'appréhender, il faut quitter un instant nos conceptions quelque peu rigides de la propriété pour s'aventurer dans des rapports à l'espace et aux ressources fluides et changeants, caractéristiques des sociétés berbères en l'absence de pouvoir central (voir Barrière, partie 2). Dans cette situation, qui a prévalu dans le Haut Atlas central longtemps après la pacification, même si formellement la région était dès lors rattachée au bled Makhzen,

« la justification de toute propriété collective résidait dans la responsabilité qui y était associée. Les propriétaires se portaient garants de la sécurité régnant sur leurs terres. [...] Si, pour une raison quelconque, un groupe, momentanément faible, n'était plus en mesure de supporter pareille responsabilité, il était contraint de renoncer à ses droits de propriété. [...] Rien n'était donc fixe, déterminé une fois pour toute. Tout dépendait au contraire des groupes en présence et de l'évolution de leurs rapports de force. Ceux qui avaient dû céder leurs droits tentaient par tous les moyens de les recouvrir » (Lecestre-Rollier, 1986 : 105).

Associée à cette conception de la propriété, la complémentarité entre les différentes ressources a conduit à l'instauration au cours du temps d'accords intervillageois permettant à chaque localité d'accéder à l'ensemble de ces dernières :

« Tel douar dépend pour l'eau de tel autre, lequel dépend en revanche de lui pour la forêt. Ou bien l'accès à la forêt se trouve être la réciproque d'un droit de parcours pour les troupeaux » (Lecestre-Rollier, op. cit. 101).

L'avènement d'un droit positif figeant les droits de propriété est cependant venu remettre en cause ce schéma. Les années 1970 et 80 ont été émaillées

aux Ayt Bouguemmez de nombreux conflits opposant des villages à propos des droits d'accès et d'usage à telle ou telle ressource, dont la forêt constituait très souvent l'élément déclencheur. L'histoire « type » de ces conflits serait de la forme suivante (Lecestre-Rollier, 1986, 1992) : sous l'influence de l'évolution des besoins villageois, eux même fonction de celle des systèmes de production et de la contraction de l'espace forestier, les termes du contrat liant deux villages sont dénoncés par l'une des deux parties. L'aboutissement du conflit est l'instauration d'une frontière délimitant les territoires respectifs de chaque village.

Il en résulte une individualisation des communautés territoriales villageoises et une diminution de leur interdépendance ; à partir des années 1990, l'ensemble de l'espace forestier est approprié, et seuls subsistent quelques espaces partagés par plusieurs villages.

Appropriation et gestion des ressources forestières par les collectifs coutumiers sont indissociablement liées et ne peuvent être comprises en se focalisant uniquement sur les institutions dites « coutumières » ou « locales » ; elles s'inscrivent dans des dynamiques plus larges et en particulier :

— les évolutions des systèmes de production, dans la mesure où les négociations pour l'accès à la forêt seront d'autant plus dures qu'un village (i) sera dépendant des ressources forestières pour son fonctionnement et (ii) aura accès ou pas à d'autres ressources naturelles comme ressources pour négocier ;

— les évolutions du droit, caractérisées par des hybridations entre droit « moderne », étatique et musulman, auxquelles les individus peuvent faire appel en fonction des enjeux qui leur sont propres à un moment ou à un autre (Tozy & Mahdi, 1990 ; Lecestre-Rollier, 1999), et de manière plus générale l'évolution des modes de régulation du collectif. Le mode d'organisation « typique » d'un village, autour de la *taqbilt*, de la *jmaâ* et du *naïb*, évolue vers d'autres formes sous l'effet conjugué de l'intégration progressive de la montagne à un Maroc qui ne reconnaît pas cette organisation et des changements de comportements individuels.

Quant aux conséquences de l'arrivée dans la vallée de l'administration forestière, celle-ci doit être lue à son tour dans une perspective diachronique. Si l'incorporation de la forêt au domaine privé de l'État date, dans les Ayt Bou-

guemmez, de 1966, ce n'est qu'avec l'arrivée d'un garde forestier en poste permanent à Tabant que des changements ont réellement pris corps.

On peut résumer ces changements autour de trois grands éléments :

— Dans de nombreux villages de la vallée, le strict respect des règles élaborées par la *taqbilt* pour le prélèvement de bois d'œuvre a d'abord progressivement laissé place à des négociations directes entre villageois et garde forestier ; elles permettent aux villageois d'aller négocier avec le forestier le droit de couper perches et poutres sans passer par la *taqbilt* et de s'affranchir ainsi de son contrôle et de l'égalitarisme qu'elle entretenait de la sorte. Majoritairement de type distributives, le forestier jouant le plus souvent de son autorité et du fait d'avoir « la loi pour lui » pour imposer les termes de l'échange (Walton & McKersie, 1991 [1965]), ces négociations touchent à toutes les activités relatives à la forêt. Elles conduisent ainsi à transformer les règles de gestion de la forêt, qui ne relèvent plus uniquement du collectif villageois. Nous remarquerons que pour les mettre en évidence, il nous a fallu sortir d'une approche par trop centrée sur la communauté et les règles qu'elle met en place. Ainsi que le rappelle Friedberg (1998, p. 512-513), en se focalisant sur les règles et les normes qui structurent les interactions pour en expliquer les conséquences, les approches institutionnalistes en oublient souvent d'observer concrètement les comportements et les pratiques dans lesquels elles s'actualisent sans cesse ; ce faisant, elles conduisent à éluder ou à mal penser les processus par lesquels se renouvellent ces règles et surtout la possibilité pour des acteurs de ne pas s'y conformer ou d'essayer de les transformer.

— Ensuite, l'arrivée de l'administration forestière ne se traduit pas uniquement par la diminution de la capacité des collectifs villageois à gérer eux mêmes les ressources forestières. Il est aussi générateur de nouvelles interventions en milieu forestier qui affectent l'écosystème, dont les principales sont le reboisement. Ces reboisements sont généralement utilisés par les villages afin de régler leurs différends, qui ont souvent conduit à des déforestations pures et simples.

— Enfin, plus récemment, l'administration forestière a tenté de mettre en œuvre un nouvel outil de gestion, prévoyant l'indemnisation des usagers d'un périmètre de régénération mis en défens, à deux conditions : que ce périmètre soit d'une surface supérieure à 300 ha et que les usagers soient

organisés en association. Cette compensation doit permettre de mieux faire accepter le reboisement et de travailler plus proche de la population avec comme interlocuteur une entité formalisée, l'association. Une observation détaillée montre cependant que la mise en œuvre de cet outil conduit à la formation de deux espaces de négociation disjoints :

- l'un, dans lequel les responsables de l'association gérant la mise en défens négocient de nouvelles règles d'accès à la forêt en échange de compensations financières ;
- l'autre, entre le chef de triage et les villageois, à travers lequel est discuté la gestion quotidienne de la forêt, via les arrangements informels décrits précédemment en matière coupes de bois d'œuvre ou de bois de feu.

Ce constat nous conduit ainsi à considérer avec incertitude la possibilité que ce type d'intervention puisse provoquer, à moyen terme en tous cas, les changements espérés en matière de gestion effective de la forêt.

Analyser la gestion des ressources en eau sous l'angle des approches patrimoniales

Le recours à l'approche patrimoniale — tout comme, dans la partie précédente, à l'ASGE — doit nous permettre de palier deux « angles morts » identifiés dans le courant des CPR :

- En quoi cette manière de réfléchir, qui s'éloigne de la seule identification des règles de gestion et des droits de propriété, peut-elle nous permettre de rendre compte des transformations en cours dans les systèmes de gestion des ressources naturelles ?
- En quoi nous permet-elle de reconsidérer ce qu'on appelle une bonne gestion des ressources naturelles, au delà de la question du maintien d'un stock de ressource ?

Après avoir posé les principaux repères théoriques et méthodologiques qui fondent la pertinence de l'approche patrimoniale, nous mobiliserons cette grille de lecture pour analyser la gestion de l'eau et ses évolutions dans les Ayt Bouguemmez.

La gestion patrimoniale : repères théoriques et méthodologiques

L'acte de naissance de la gestion patrimoniale remonte aux travaux réalisés en 1976 sur la nappe phréatique d'Alsace par un collectif de chercheurs du bureau de la rationalisation des choix budgétaires, rattaché au ministère français de l'Agriculture (Calvo-Mendietta, Petit & Vivien, 2010). La gestion patrimoniale des ressources a en effet été initiée en France par des opérations de recherche et intervention menées en réaction aux politiques sectorielles de court terme et aux approches technicistes, voire bureaucratiques, des services de l'État en charge des questions environnementales. Elle vise à régler des conflits locaux entre acteurs en proposant une méthode spécifique de négociation. En faisant partager aux acteurs concernés (agriculteurs, collectivités locales, populations, État...) une interprétation commune sur le sens de leurs actions, il s'agit de résoudre en interne, le plus souvent avec l'aide d'un médiateur, les conflits liés aux différences d'enjeux et de perceptions. Le médiateur patrimonial a pour tâche d'identifier, avec les acteurs, les causes des conflits et de projeter ceux-ci dans un horizon temporel lointain (une génération au moins) pour parvenir à trouver un accord sur la situation qui émergera si personne ne change de comportement. Une fois ce degré minimal d'entente identifié, il s'agit, à rebours, d'élaborer des scénarios pour éviter que les conflits ne perdurent, en désignant des outils de gestion qui seront d'autant mieux acceptés qu'ils auront été élaborés par tous (Petit & Romagny, 2009). C'est donc le processus de négociation engagé entre les parties prenantes qui permet de faire émerger un objectif fort et partagé, autour d'un objet patrimonial commun.

L'ouvrage de Jean de Montgolfier & Jean-Marc Natali (1987), *Le patrimoine du futur*, présente une synthèse des premiers résultats issus d'une décennie d'études se positionnant dans cette perspective. Les principes qui motivent les approches patrimoniales sont pour l'époque novateurs : inscription dans le long terme, avec une forte préoccupation intergénérationnelle ; prise en compte, dans les processus de décision, de l'ensemble des acteurs et de leurs logiques, sur une base multicritère et multidimensionnelle ; volonté de dépasser les cloisonnements administratifs, ainsi que les dichotomies classiques entre État et marché, économie et écologie, développement et préservation des écosystèmes.

L'idée de gestion patrimoniale désigne donc au départ une démarche tournée vers l'action, développée par des auteurs confrontés à des problèmes de décision et d'intervention publique, en tant qu'experts (Barouch, Natali) ou décideurs dans l'administration (Ollagnon, de Montgolfier). Le modèle d'intervention promu par ces recherches, plus particulièrement formalisé par Ollagnon (1987), s'appuie sur une grille de lecture et un ensemble de concepts décrivant la réalité empirique. En utilisant ce « prisme patrimonial » pour rendre compte de l'évolution des systèmes de gestion de l'eau d'irrigation dans la vallée des Aït Bouguemmez⁶, nous nous éloignons de toute visée « prescriptive » pour nous concentrer sur un décryptage de réalités empiriques souvent peu décrites. Cette posture permet d'échapper à la « tentation hâtologique » des approches patrimoniales, dénoncée par Mermet (2007), en d'autres termes la volonté d'embrasser, d'un même regard, l'ensemble des perspectives et des problèmes relatifs aux questions environnementales.

Le lien entre le concept de patrimoine et la GRN est, en apparence, simple, et largement basé sur les travaux du courant des CPR. Lorsqu'une ressource ou un élément d'environnement assure, pour un groupe social donné, une fonction patrimoniale, l'importance de cette ressource sera telle que le groupe cherchera à la conserver.

Selon la définition du patrimoine proposée par Ollagnon (cf. l'introduction de cet article), la préoccupation qui fonde l'approche patrimoniale, centrée sur les liens entre le patrimoine et son titulaire, considère que le maintien et le développement de son identité et de son autonomie est un enjeu en soi. Elle dépasse de ce fait les enjeux environnementaux pour les reléguer au second plan, au contraire de l'ASGE qui, elle, les place au cœur de son analyse.

⁶ Le modèle de la gestion patrimoniale des ressources naturelles a ensuite été décliné et adapté au cas particulier des pays du sud par des équipes du CIRAD autour de l'idée de médiation patrimoniale (Weber, 1996 ; Babin *et coll.*, 2002). Les concepts mobilisés sont, dans les grandes lignes, les mêmes que ceux sur lesquels la gestion et l'audit patrimonial ont été promus comme stratégie d'action en France par Henri Ollagnon.

⁷ Ainsi que le soulignent M.C. Cormier-Salem et Bernard Roussel (2002 : 22), la notion de patrimoine est largement polysémique. Nous avons conservé pour notre part la définition qu'en donne Henri Ollagnon, certes ancienne, mais qui apparaît comme une des plus opérationnelles en termes de recherche.

Réfléchir la gestion d'une ressource naturelle en termes de patrimoine, c'est donc chercher à montrer en quoi cette ressource, et les modes de gestion qui y sont liés, « font » patrimoine, c'est à dire en quoi ils concourent au maintien et au développement de l'identité et de l'autonomie d'un titulaire à définir. Dit autrement, et pour décomposer analytiquement le concept un peu trop large d'identité, le statut patrimonial d'un système de GRN se caractérise par trois éléments interdépendants (Cormier Salem *et coll.*, 2002) :

- Il possède une place centrale dans la mémoire collective et la perception de l'histoire ;
- Il est lié à l'existence d'un statut de protection spécial associé à une volonté de conservation ;
- Il joue un rôle clé dans la reproduction des groupes sociaux dans l'espace et le temps.

De manière plus dynamique, considérer la gestion d'une ressource sous l'angle du patrimoine c'est aussi chercher à mettre en évidence les différents processus de patrimonialisation ou de dé-patrimonialisation qui peuvent affecter cette ressource, parfois de manière concurrente. La distinction que proposent Cormier Salem et Roussel (2002 : 25) entre « patrimonialisation endogène » et « patrimonialisation exogène » nous paraît à ce titre particulièrement intéressante. Elle permettra de questionner les changements liés à l'intégration progressive de la vallée au système politico-administratif du pays, changements dont nous avons montré l'incapacité du courant des CPR à rendre compte dans la première partie de ce texte. Pour Cormier Salem et Roussel, la patrimonialisation exogène renvoie à des situations dans lesquelles un acteur non local, au nom d'enjeux souvent complexes liés à la conservation de la nature, attribue à un titulaire (l'État, un groupement d'usagers, ou l'humanité toute entière), une responsabilité quant à la protection d'une ressource ou d'une portion de territoire. La patrimonialisation endogène est le fait d'acteurs locaux, qui se reconnaissent comme titulaires du patrimoine, et s'inscrit dans des dynamiques (politiques, économiques, identitaires) qui dépassent la seule question de la conservation.

De la gestion coutumière des réseaux d'irrigation aux politiques participatives à l'échelle des bassins versants : le cas des AUEA des Ayt Bouguemmez

La gestion coutumière de l'eau, quel patrimoine pour quels titulaires ?

Dans la vallée des Ayt Bouguemmez, en dehors des rares forages privés, les ressources en eau utilisables pour l'agriculture irriguée proviennent de sources et de résurgences d'origine alluviale ou karstique, ainsi que des eaux de pluie et de fonte des neiges drainées par les thalwegs de montagne. Ces ressources alimentent plus d'une cinquantaine de *seguia* (canaux d'irrigation inter et intra-villageois), et sont partagées sur la base d'un très grand nombre d'accords historiques informels (Keïta, 2004). Dans la plupart des douars de la vallée, l'eau est « mariée à la terre », c'est-à-dire qu'elle n'appartient à l'homme que pendant le laps de temps où il est propriétaire de la terre. En revanche, les sources d'eau et les infrastructures d'irrigation appartiennent à toutes les familles du douar concerné. Du coup, toute personne qui possède au moins une parcelle dans le périmètre irrigué est un ayant droit du canal qui irrigue sa parcelle. En contrepartie, elle contribue au travail annuel d'entretien des infrastructures d'irrigation et se soumet à toutes les règles collectives de partage de l'eau (ISIIMM, 2007 : 41). Rares sont les villages disposant d'une source leur appartenant et ne desservant qu'eux ; les canaux sont quasiment tous intervillageois. Les principes de gestion de l'eau contribuent à structurer l'organisation sociale, par le respect des droits individuels et collectifs, et à garantir la pérennité de l'investissement communautaire. À l'instar de la forêt, les décisions concernant la gestion de l'eau sont prises au sein du village et de sa *taqbilt*, entité sociopolitique fonctionnant à différents niveaux qui régule l'accès aux ressources communes et leurs usages. Les assemblées coutumières (*jmâa*) produisent des règles de manière autonome et désignent des agents pour veiller à leur respect. Les modalités de répartition de l'eau, les règles spécifiques d'usage des infrastructures hydrauliques, et la désignation des agents en charge de l'application des règles varient selon les villages. Bien qu'il ne soit pas reconnu par l'autorité publique, le douar est le niveau le plus évident de gestion des ressources en eau. La souplesse et l'adaptabilité des règles permettent une grande réactivité vis-à-vis des condi-

tions changeantes du contexte ; dès qu'un problème se présente, des solutions sont élaborées au sein de la communauté, qu'il s'agisse de l'invention de nouvelles règles ou de la réactivation de règles plus anciennes.

Depuis le milieu du 20^e siècle, les habitants de la vallée ont ainsi su s'approprier et intégrer les changements du contexte économique, environnemental et politique. Dans le domaine de la gestion de l'eau, cette capacité de transformation des modes d'organisation repose à la fois sur l'existence d'éléments structurants, relativement stables dans le temps, telle que la pratique du tour d'eau permettant de répartir la ressource entre groupes villageois et entre individus, et d'éléments plus flexibles ou dynamiques.

Ainsi que le montrent Lecestre Rollier (1992) et Riaux (2006 : 186-190), la répartition de l'eau entre les villages tout comme la genèse des règles qui encadrent cette répartition se réfèrent à des mythes fondateurs constitutifs de l'identité de chaque village (Keita, 2004 : 125-130). La vallée des Ayt Bouguemmez peut ainsi être découpée en unités sociohydrauliques⁸ regroupant chacune deux à quatre villages ; outre le fait que les mythes fondateurs de ces différentes unités sont remarquablement similaires, il nous faut remarquer que la mise en œuvre d'un système de gestion de l'eau, dans l'environnement contraignant des Bouguemmez, est constitutif même de l'existence d'un groupe social. Plus encore, ainsi que le rapporte cet irrigant, la répartition de l'eau est tenue pour avoir été toujours ainsi et comme devant continuer ainsi : « ce sont les anciens qui ont fait ça, on a trouvé ça comme ça et on a continué ».

Ainsi, malgré les conflits qui existent entre villages et au sein des villages quand à la répartition de cette eau (on pourra là encore se référer aux deux études anthropologiques existantes sur la vallée en matière de gestion des ressources en eau : Lecestre Rollier, 1992 et Riaux, 2006), fondamentale pour les économies familiales, il nous semble possible d'interpréter le système de gestion de l'eau, incluant la ressource en eau et l'ensemble des règles se rapportant à sa distribution et sa répartition, à l'échelle d'une aire sociohy-

⁸ Une unité socio-hydraulique renvoie à l'articulation d'une aire et d'un groupe socio-hydraulique. Une aire socio-hydraulique est constituée d'un ensemble de lieux (les villages et l'endroit où sont situées les infrastructures hydrauliques) reliés entre eux par le réseau de transport de l'eau, par la circulation de l'eau et par les usagers de l'eau ; à chaque aire socio-hydraulique, correspond un groupe d'usagers constitué de plusieurs groupes sociaux liés entre eux par l'usage de l'eau et des infrastructures hydrauliques au sein de l'aire socio-hydraulique.

draulique comme un patrimoine dont le groupe sociohydraulique serait le titulaire.

Cet état de patrimoine n'est cependant pas ressenti et exprimé comme tel par les irrigants de la vallée et le système de gestion de l'eau n'a pas fait l'objet d'un processus de patrimonialisation endogène conscient de leur part ; le conceptualiser comme tel nous permet cependant d'éclairer de manière originale les conséquences de la mise en œuvre de la politique de gestion participative de l'irrigation autour de la dialectique entre « patrimonialisation exogène » et « patrimonialisation endogène », au delà d'une lecture en termes de modes d'appropriation propre aux approches CPR.

La mise en œuvre d'une politique d'irrigation participative : une interprétation en termes de patrimoine

La vallée des Ayt Bouguemmez a été la cible, de 2002 à 2006, d'un projet dit de « développement rural intégré par la petite et moyenne hydraulique » (DRI-PMH), en grande partie financé par la Banque mondiale. Ce projet s'inscrit dans une politique plus générale pour la mise en place d'une gestion participative de l'irrigation (GPI), lancée au début des années 1980. Celle-ci doit répondre à deux objectifs : impliquer plus et mieux les agriculteurs dans la mise en place et la gestion des infrastructures hydro-agricoles (au départ dans les grands périmètres irrigués de la plaine) ; les faire participer financièrement à l'entretien de ces mêmes infrastructures, dont le poids financier pour l'État devient incompatible avec la mise sous ajustement structurel du Maroc. Dans le cadre de cette politique de GPI, les irrigants doivent se regrouper au sein d'associations, les associations d'usager de l'eau agricole (AUEA) (Riaux, 2006, p. 102). La mise en place de la GPI dans les Bouguemmez à travers le projet DRI-PMH, qui participe de son extension à l'ensemble des périmètres irrigués de petite et moyenne hydraulique, ne peut être dissociée de deux faits majeurs :

- La demande croissante en eau agricole des grands périmètres irrigués de la plaine, et notamment du Haouz de Marrakech vers lequel une partie de l'eau des Bouguemmez est acheminée via le canal de Rocate à la sortie du bassin versant de l'oued Lakhdar ;

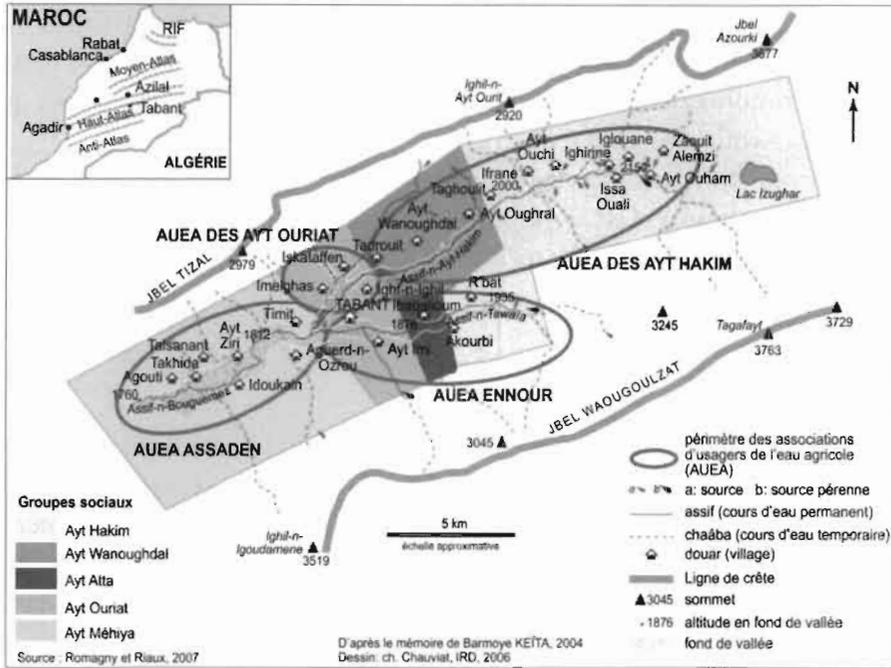
— La domanialisation de toutes les eaux de surface du Maroc en 1995, c'est à dire leur intégration au domaine privé de l'État.

Quatre AUEA seront mises en place dans les Ayt Bouguemmez durant le projet dont les contours n'ont pas été calquées sur les unités sociohydrauliques précédemment évoquées (figure 20). Si les différents droits coutumiers sur l'eau ont été conservés par les initiateurs du projet, la mise en place de ces AUEA a conduit à réunir dans une même instance de gestion des infrastructures d'eau des villages n'ayant a priori rien en commun en ce domaine. Il en a résulté la mise en place d'AUEA ne fonctionnant que pour bétonner des canaux d'irrigation (Riaux, 2006 : 366), juxtaposées à des assemblées villageoises et à des instances intervillageoises à travers lesquelles l'essentiel de la gestion continue de se faire.

Comment interpréter cette dynamique en terme de patrimonialisation ? Le faire va nous demander une certaine gymnastique intellectuelle, et au lecteur de se remémorer la distinction que nous avons posé au début de cette troisième partie entre le patrimoine comme fondement d'une démarche d'intervention (que nous noterons dans la suite du texte patrimoine_{AP}, pour « action publique »), et le patrimoine comme concept exploratoire (noté cette fois patrimoine_{CE}).

Nous commencerons par une relecture de la théorie d'intervention sous jacente au lancement des programmes de GPI. La mise en place des AUEA en zones de montagne, de petite et moyenne hydraulique, est caractéristique d'une volonté de l'état pour : i) assurer une gestion plus efficace de l'eau du point de vue de la ressource et ii) s'assurer d'un meilleur contrôle sur cette gestion. Passer par des collectifs de type AUEA pour aboutir à de tels objectifs n'avait a priori rien d'évident. Il y a là un effet clair des recherches conduites sur les modes de gestion locale, communautaire, participatif... au cours des années 1980 auxquelles les travaux sur la gestion patrimoniale en tant qu'outils d'intervention ont largement contribué, tout au moins dans le champs de la francophonie (Mermet, 2007). Le renouvellement des modes d'intervention des États ne peut être dissocié de ces travaux ; et c'est dans cette perspective que nous proposons ici de considérer la mise en place de la GPI *via* les AUEA comme une tentative des pouvoirs publics de « repatrimonialiser » la gestion de l'eau à l'échelle de nouvelles entités qu'il pourrait mieux contrôler, les AUEA.

Figure 20 : Les AUEA des Ayt Bouguemmez



Source : Romagny & Riaux, 2007

Le « nouveau » système de gestion de l'eau proposé ne se superpose donc pas au système de gestion de l'eau déjà patrimonialisé_{CE} de manière endogène — quoique non consciente — par les groupes sociohydrauliques. La politique de GPI constitue dans cette perspective une tentative de dépatrimonialisation_{CE}, qui remet en question l'identité même des groupes sociaux concernés. Ainsi, alors que le mode de fonctionnement du système de gestion de l'eau organisé *via* les AUEA apparaît en accord avec l'essentiel des critères proposés par Elinor Ostrom comme les bases d'une gestion collective des ressources, la gestion de l'eau continue de s'organiser dans le cadre des unités sociohydrauliques pré-existantes sans que les AUEA ne jouent de rôle effectif (Riaux, 2002).

À l'inverse, la mise en place de ces mêmes AUEA dans la vallée voisine des Ayt Bou Oulli, dans le cadre d'un autre programme financé par la Banque mondiale, s'est appuyée explicitement et volontairement sur la structuration des unités sociohydrauliques qui préexistait. Ceci permettrait d'expliquer une

appropriation bien meilleure de ces associations et de leur fonctionnement, puisque les AUEA des Ayt Bou Oulli sont largement fonctionnelles pour l'administration et le partage de l'eau (Chauvin, 2007 : 146) : ici, la tentative de patrimonialisation_{AP} exogène s'est appuyée sur l'existence d'un patrimoine_{CE} endogène bien réel.

Les processus décrits mettent ainsi en lumière deux cas contrastés où la patrimonialisation_{AP} s'est ou non appuyée sur des patrimoines_{CE} locaux existants, avec des résultats eux mêmes contrastés.

Conclusion

L'ambition ici était de mettre en discussion trois perspectives théoriques différentes traitant de gestion des ressources naturelles à travers l'observation d'un cas d'étude, la vallée des Ayt Bouguemmez, dans le Haut Atlas central : le courant dit « de l'école des Communs », l'approche patrimoniale et l'analyse stratégique de la gestion environnementale. Au point de départ de cette ambition, il y a un double constat :

- l'existence, dans cette vallée, de modes de gestion des ressources étonnamment en phase avec les cas décrits par Elinor Ostrom et à partir desquels elle a élaboré un cadre théorique dédié à l'analyse de la gouvernance des ressources en propriété commune (Ostrom, 1990) ;
- la montée en puissance, au cours des deux dernières décennies, du courant de l'école des Communs et son passage ostensible dans la sphère politique, qui fait aujourd'hui de la gestion communautaire, participative et décentralisée l'alpha et l'oméga de nombreuses interventions publiques en matière d'environnement.

La gestion des ressources naturelles dans la vallée des Ayt Bouguemmez, cas d'école d'un mode de gestion communautaire, est-elle une « bonne » gestion ? Dans un contexte marqué par de profonds changements tant socio-économique que politique, le décideur influencé par le développement des doctrines sur la gestion communautaire a tôt fait de demander au chercheur : « Comment ces modes de gestion évoluent-ils ? Doit-on chercher à les conserver ? ». Deux questions qui renvoient de manière claire aux deux angles morts des approches CPR : la compréhension des dynamiques de mo-

des de gestion collectifs et de l'évolution des règles, la clarification des ancrages normatifs des recherches.

En première lecture, le cadre théorique qui supporte le courant de l'école des Communs nous permet de penser le fonctionnement de ces modes de gestion de manière puissante. Cependant, ainsi que nous l'avons montré, il se révèle insuffisant pour décrypter les mutations en cours dans un contexte de changement socioéconomique et politique bien réel et surtout pour qualifier ces mutations. L'ASGE et l'approche patrimoniale, en clarifiant leurs ancrages normatifs et en se développant à partir de nouveaux concepts, offrent la possibilité de pallier cette insuffisance, se nourrissant des résultats issus d'une première lecture en termes de CPR.

Le cadre de cet article nous a permis de juxtaposer de manière *ex post* ces deux regards sur la gestion des ressources dans la vallée des Ayt Bouguemez ; cette juxtaposition ne doit cependant pas faire croire à la possibilité de les combiner dans une même recherche pour offrir de la sorte une image totalisante d'une situation de gestion de l'environnement. L'approche patrimoniale et l'ASGE se fondent sur des préoccupations différentes ; la première s'intéresse en premier lieu aux conditions de reproduction sociale d'un groupe donné et au maintien de son identité et relègue ainsi au second plan ce qui constitue, pour la seconde, le cœur de l'analyse : la dimension environnementale. La mise en discussion de ces deux approches ne peut ainsi se faire que dans un débat scientifique pluraliste qui reconnaît la dimension critique, et donc forcément ancrée normativement, des recherches sur l'environnement (Mermet, 2004).

Bibliographie

AGRAWAL A. & CHHATRE A., 2006. Explaining Success on the Commons: : Community Forest Governance in the Indian Himalaya. *World Development*, vol. 34 (1), 149 –166.

AUBERT P. M., 2010. Action publique et société rurale dans la gestion des forêts marocaines — Changement social et efficacité environnementale. Thèse de doctorat en Sciences sociales pour l'environnement, AgroParis-Tech, Montpellier, 402 p.

- AUBERT P. M., LEROY M. & AUCLAIR L., 2009. Moroccan forestry policies and local forestry management in the High Atlas : a cross analysis of forestry administration and local institutions. *Small Scale Forestry*, vol. 8, 175-191.
- AUCLAIR L., 1991. Bois de feu et sociétés rurales. Haut Atlas et région pré-saharienne (Maroc). Comportements énergétiques et modes de gestion des ressources naturelles. Thèse de Docteur Ingénieur en Agro-économie, École Nationale Supérieure Agronomique de Montpellier, Montpellier, 334 p.
- AUCLAIR L., 1996. L'appropriation communautaire des forêts dans le Haut Atlas marocain. *Cahiers des Sciences Humaines*, vol. 32 (1), 177-194.
- AUCLAIR L., 2000. Les ressources sylvopastorales au Maghreb : structure segmentaire et appropriation communautaire. In : G. ROSSI, P. LAVIGNE DELVILLE & D. NARBEBURU (éd.), *Sociétés rurales et Environnement : Gestion des ressources et dynamiques locales du Sud*. Paris, Khartala, pp.123-140.
- AUCLAIR L. & ALIFRIQUI M., 2005. Les agdals du Haut Atlas marocain. Enjeux d'une recherche pluri-disciplinaire. *Cahiers de Recherche du Centre Jacque Berque*, vol. 3, 60-79.
- BABIN D., ANTONA M., BERTRAND A. & WEBER J., 2002. Gérer à plusieurs des ressources renouvelables — Subsidiarité et médiation patrimoniale par récurrence. In : M. C. CORMIER SALEM, D. JUHE-BEAULATON, J. BOUTRAIS & B. ROUSSEL (éd.), *Patrimonialiser la nature tropicale. Dynamiques locales, enjeux internationaux*. Paris, L'Harmattan, pp. 89-99.
- BARBAULT R. & WEBER J., 2010. La vie, quelle entreprise ! Pour une révolution écologique de l'économie. Paris, Seuil.
- BARRET C. B., LEE D. R. & MCPEAK J. G., 2005. Institutional Arrangements for Rural Poverty Reduction and Ressource Conservation. *World Development*, vol. 33 (2), 193-197.
- CALVO-MENDIETTA I., PETIT O. & VIVIEN F. D., 2010. Entre bien marchand et patrimoine commun, l'eau au cœur des débats de l'économie de l'environnement. In : G. SCHNEIER-MADANES (éd.), *L'eau mondialisée, la gouvernance en question*. Paris, La découverte, pp. 61-74.
- CHAUVIN P., 2007. Gestion concertée de l'eau dans la vallée des Aït Baouli — Conciliation entre gestion collective des ressources et stratégies indivi-

duelles. Mémoire pour l'obtention du diplôme d'Ingénieur en Agronomie Tropicale. Montpellier, CNEARC, 162 p. + annexes.

CLAUSEWITZ C. V., 1955 [1832]. *De la guerre*. Paris, Les éditions de minuit.

CORMIER SALEM M. C., JUHE-BEAULATON D., BOUTRAIS J. & ROUSSEL B. (éd.), 2002. *Patrimonialiser la nature tropicale. Dynamiques locales, enjeux internationaux*. Paris, IRD Éditions, collection "Colloques et séminaires", 467 p.

CORMIER SALEM M. C. & ROUSSEL B., 2002. Mettre en patrimoine la nature tropicale : une histoire ancienne, des enjeux nouveaux. In : M. C. CORMIER SALEM, D. JUHE-BEAULATON, J. BOUTRAIS & B. ROUSSEL (éd.), *Patrimonialiser la nature tropicale. Dynamiques locales, enjeux internationaux*. Paris, IRD Éditions, collection "Colloques et séminaires", pp. 15-30.

COUVREUR G., 1968. La vie pastorale dans le Haut Atlas central. *Revue de Géographie du Maroc*, vol. 13, 3-47.

CROZIER M. & FRIEDBERG E., 1981 [1977]. *L'acteur et le système*. Paris, Seuil, 500 p.

FAO, 1991. *Community Forestry: Ten Years in Review*. Community Forestry Note 7. Rome, FAO.

FRIEDBERG E., 1997 [1993]. Le pouvoir et la règle. Dynamique de l'action organisée. Paris, Seuil.

FRIEDBERG E., 1998. En lisant Hall et Taylor : néo-institutionnalisme et ordres locaux. *Revue française de science politique*, vol. 48 (3), 507-514.

GIBSON C. C., WILLIAMS J. T. & OSTROM E., 2005. Local enforcement and better forests. *World Development*, vol. 33 (2), 273-284.

HARDIN G., 1968. The tragedy of the commons. *Sciences*, vol. 162 (3859), 1243-1248.

ISIIMM, 2007. *Document de synthèse Maroc. Cas du Haouz de Marrakech et de la vallée d'Aït Bouguemmez*. Marrakech, Programme « Innovation sociales et institutionnelles dans la gestion de l'irrigation en Méditerranée », 55 p.

JOHNSON C., 2004. Uncommon Ground: : The 'Poverty of History' in Common Property Discourse. *Development and Change*, vol. 35 (3), 407-433.

- KEÏTA B., 2004. Étude des aspects socioinstitutionnels de l'irrigation dans la vallée des Aït Bouguemez (Haut Atlas Central). Mémoire d'ingénieur. Rabat, IAV Hassan II, 185 p.
- KLOOSTER D. & MASERA O., 2000. Community forest management in Mexico: : carbon mitigation and biodiversity conservation through rural development. *Global Environmental Change*, vol. 10, 259-272.
- LAMAZOU T. & HUET K., 1988. Sous les toits de terre, Haut Atlas. Eléments d'architecture traditionnelle et décoration picturale dans l'habitat berbère des hautes vallées. Rabat, édition Belvisi — Publi-action.
- LE ROY E., KARSENTY A. & BERTRAND A., 1996. *La sécurisation foncière en Afrique de l'ouest*. Paris, Khartala.
- LEACH M., MEARNES R. & SCOONES I., 1999. Environmental Entitlements: : Dynamics and Institutions in Community-Based Natural Resource Management. *World Development*, vol. 27 (2), 225-247.
- LECESTRE-ROLLIER B., 1986. L'espace collectif et les conflits chez les Ait Bouguemez du Haut Atlas Central (Maroc). *Techniques et culture*, vol. 7, 95-111.
- LECESTRE-ROLLIER B., 1992. *Anthropologie d'un espace montagnard. Les Ayt Bouguemez du Haut Atlas marocain*. Thèse de doctorat en Anthropologie, Université René Descartes - Paris V, Paris.
- LECESTRE-ROLLIER B., 1999. La loi, le pouvoir et les acteurs : jeux et enjeux au Maroc. L'exemple d'un conflit foncier. In: : J. L. JAMARD, A. MARTIGNY & F. R. PICON (éd.), *Dans le sillage des techniques. Hommage à Robert Cresswell*. Paris, L'Harmattan, pp. 295-331.
- LPED, 2002. *Les Agdal du Haut Atlas marocain : Biodiversité et gestion communautaire de l'accès aux espaces sylvopastoraux*. Projet de recherche soumis à l'Institut français pour la biodiversité, Marseille, IRD-LPED, 20 p.
- MERMET L., 1992. Stratégie pour la gestion de l'environnement - La nature comme jeu de société ? Paris, L'Harmattan.
- MERMET L., 2004. Ouvrir de nouveaux espaces critiques : clarifier, renouveler, "pluraliser" les ancrages normatifs des recherches. Communication au colloque : *Concertation, décision, environnement*, 19 janvier 2004.
- MERMET L., 2007. *RES 10 - Projets, tentations et fantasmes hatrologiques : la gestion patrimoniale*. Cycle de conférence interne RES : Recherche environ-

nementale sur la société. disponible en ligne sur <http://www.rgte.centre-cired.fr/reel-rgte/>. Paris, ENGREF-RGTE.

MERMET L., BILLE R., LEROY M., NARCY J. B. & POUX X., 2005. L'Analyse Stratégique de la Gestion Environnementale : un cadre théorique pour penser l'efficacité en matière d'environnement. *Nature, Sciences, Société*, vol. 13, 137-147.

MONTGOLFIER DE J. & NATALI J. M. (éd.), 1987. Le patrimoine du futur. Approche pour une gestion patrimoniale des ressources naturelles. Paris, Economica.

NORTH D. C., 1991. Institutions. *The Journal of Economic Perspectives*, vol. 5 (1), 97-112.

OLLAGNON H., 1987. Une nécessaire rencontre des approches théoriques et pragmatiques de la gestion de la nature : l'audit patrimonial de type système - acteurs. Paris, ministère de l'Agriculture — DAFE.

OLLAGNON H., 2000. La gestion en patrimoine commun de la qualité de l'eau dans un bassin. In : M. FALQUE & M. MASSENET (éd.), *Les ressources en eau. Droits de propriété, économie et environnement*. Paris, Dalloz, pp. 325-345.

OSTROM E., 1990. *Governing the Commons — The evolution of institution for collective action*. New York, Cambridge University Press, 280 p.

OSTROM E., 2005. *Understanding Institutional Diversity*. Princeton and Oxford, Princeton University Press, 355 p.

OSTROM V. & OSTROM E., 1999 [1977]. Public Goods and Public Choices. In : M. D. MCGINNIS (éd.), *Polycentricity and Local Public Economies*, The University of Michigan Press, pp. 75-103.

PETIT O. & ROMAGNY B., 2009. La reconnaissance de l'eau comme patrimoine commun : quels enjeux pour l'analyse économique ? *Mondes en Développement*, vol. 37 (1), 29-54.

POPULAR, 2006. *Politiques publiques et gestions paysannes de l'arbre et de la forêt : alliance durable ou dialogue de dupes ?* Document de projet - Réponse à l'appel à proposition du programme fédérateur "Agriculture et Développement Durable". Paris, CIRAD-IRD-ENGREF, 49 p.

RIAUX J., 2002. Place des AUEA dans la dynamique des institutions. L'exemple de la vallée des Aït Bouguemmez dans le Haut Atlas central, Ma-

roc. Communication au colloque : *Gestion comparée de bassins versants montagnards et dynamiques sociales et institutionnelles*, Montpellier, juin 2002.

RIAUX J., 2006. Règles de l'état - règles de la communauté : une gouvernance locale de l'eau - Anthropologie comparée de deux systèmes d'irrigation anciens en contexte d'intervention publique : vallée des Aït Bouguemmez (Haut Atlas - Maroc), plaine de Vinça (Pyrénées - France). Thèse de doctorat en Anthropologie sociale, EHESS, Paris, 489 p.

RIBOT J. C. & PELUSO N., 2003. A Theory of Access. *Rural Sociology*, vol. 68 (2), 153-181.

ROMAGNY B. & RIAUX J., 2007. La gestion communautaire de l'eau agricole à l'épreuve des politiques participatives : regards croisés Tunisie/Maroc. *Hydrological Sciences Journal des Sciences Hydrologique*, vol. 52 (6), 1179 - 1196.

SCHLAGER E. & OSTROM E., 1992. Property-Rights Regime and Natural Resources: : A Conceptual Analysis. *Land Economics*, vol. 68 (3), 249-262.

SIMENEL R., 2007. L'origine est aux frontières. Espace, histoire et société dans une terre d'exil du Sud marocain. Thèse de doctorat en Ethnologie, Université de Paris X- Nanterre, 397 p.

SIMENEL R., 2010. L'origine est aux frontières. Les Aït Ba'amran, un exil en terre d'arganiers (Sud Maroc). Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme.

TARAVELLA R., 2008. La frontière pionnière amazonienne aujourd'hui : Projet socioenvironnemental de conservation forestière contre dynamique pastorale de déforestation - Une analyse stratégique 2000-2006 de l'action collective en «Terra do Meio» (Pará, Brésil). Thèse de doctorat en Sciences de l'environnement, AgroParisTech-ENGREF, Paris, 636 p.

THE WORLD BANK, 1999. *Report from the International CBNRM Workshop* [en ligne]. Washington D.C., 10-14 mai 1998, The Word Bank. Disponible sur Internet, <<http://www.worldbank.org/wbi/conatrem/>>, [consulté le 25 juillet 2009].

TOZY M. & MAHDI M., 1990. Aspects du droit communautaire dans l'Atlas marocain. *Droit et Société*, vol. 15, 219-227.

VARUGHESE G. & OSTROM E., 2001. The Contested Role of Heterogeneity in Collective Action: Some Evidence from Community Forestry in Nepal. *World Development*, vol. 29 (5), 747-765.

WALTON R. E. & MCKERSIE R. B., 1991 [1965]. A behavioral theory of labour negotiations: an analysis of a social interaction system. Ithaca, Cornell University Press.

WEBER J., 1996. Conservation, Développement et Coordination : peut-on gérer biologiquement le social ? Communication au colloque: *Gestion communautaire des Ressources Naturelles Renouvelables et Développement Durable*, Harare, 24-27 juin 1996.

WEBER J. & REVERET J. P., 1993. Biens communs et leurs de la privatisation. *Le Monde Diplomatique*, vol. 2, coll. "Savoirs" : Environnement et développement, 71-73.



AGDAL

Patrimoine
socio-écologique
de l'Atlas marocain

Sous la direction de
Laurent AUCLAIR
Mohamed ALIFRIQUI

IRD
Éditions





**Institut de recherche
pour le développement**



Institut royal de la culture amazighe
Centre des études historiques et environnementales

Agdal

Patrimoine socio-écologique de l'Atlas marocain

L. Auclair, M. Alifriqui (dir.)
IRCAM – IRD (éd.)

2012

Publications de l'Institut Royal de la Culture Amazighe

Centre des Etudes Historiques et Environnementales

Série : Colloques et séminaires n° 29

Titre : Agdal, patrimoine socio-écologique de l'Atlas marocain

Édition scientifique : L. Auclair, M. Alifriqui

Éditeur : Institut Royal de la Culture Amazighe (IRCAM) et Institut de Recherche pour le Développement (IRD)

Mise en page : L. Auclair (IRD), H. Ramou (IEA) A. Domenach (Scribere édition)

Suivi de l'édition : H. Ramou (Institut des Etudes Africaines)

Couverture : Cliché d'Olivier Barrière (IRD)

Dépôt légal : 2012 MO 0690

ISBN : 978-9954-28-105-5

Imprimerie : El Maarif Al Jadida – Rabat

Copyright : IRCAM & IRD